République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2017-12
Du 28 MARS 2017

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : Le logement de type T4 situé 9, Route de la Rivière à YZERON, est loué à Monsieur JOURDAN Laurent et Madame MARIE Ophélie à compter du 1er novembre 2016.

Article 2 : Le montant du loyer mensuel est fixé à 605.27 €, payable d'avance, le 1er de chaque mois.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Affichée le : 30/01/2017